

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 23 Décembre

LA

## participation aux bénéfices

Les tristes incidents que nous venons de traverser ne sont pas seulement déplorables en eux-mêmes, il faut encore les regretter parce qu'ils détournent l'attention des questions si importantes et si graves qui la sollicitent dans l'intérêt du plus grand nombre.

Laissons la justice accomplir son œuvre et revenons enfin à des sujets moins écœurants et moins lugubres. Agir autrement, ce serait faire le jeu de la réaction.

S'il est une tendance qui, au cours de ces dernières années, en France comme dans les autres pays de l'Europe, n'a cessé de se manifester avec persistance et parfois avec éclat, c'est celle qui a pour but de substituer pour le règlement d'une foule de questions, l'obligation édictée par l'Etat à l'action de la liberté et de l'initiative industrielle.

Que l'obligation seule en certaines matières, puisse produire des résultats conformes à la justice, à l'amélioration du sort des citoyens les moins favorisés de la fortune, ou à la défense de la Société ou de la civilisation, contre des ennemis qui se nomment l'ignorance, la maladie ou la mort, il n'y a pas à en douter. Il en est ainsi en matière d'hygiène, d'instruction populaire, de travaux dangereux, de protection de l'enfance. Mais faut-il étendre indéfiniment le rôle de l'Etat et ne faut-il pas le considérer plutôt comme un moyen en quelque sorte provisoire, que comme un but idéal ou définitif?

La vérité, c'est que l'Etat ne doit se substituer aux citoyens que lorsque ceux-ci, pour un motif ou un autre clairement démontré, sont dans l'impossibilité de remplir leur devoir ou de se protéger eux-mêmes. Il est bien évident, par exemple, que le jour où tous les parents auraient assez de bon sens ou d'intelligence pour envoyer leurs enfants à l'école, il n'y aurait plus besoin

d'une loi rendant l'instruction obligatoire. Il en serait de même des règlements relatifs à l'hygiène et aux industries dangereuses. En résumé, l'obligation loin d'être un idéal n'est qu'un palliatif ou un remède, et toutes les fois qu'on peut réussir à encourager, à accroître l'initiative individuelle ou corporative, on fait une chose bonne, excellente et très souvent féconde.

Ce sont là, croyons-nous, des idées justes et saines, et si l'on doit regretter qu'au cours de ces dernières années elles aient subi une passagère éclipse, on ne peut qu'applaudir davantage à une manifestation aussi importante que celle qui s'est naguère produite à l'assemblée générale de la Société pour l'étude de la participation aux bénéfices.

Cette société, reconnue d'utilité publique a pour but d'établir dans les maisons industrielles et commerciales une véritable union, une alliance étroite entre le capital et le travail ; elle propage l'idée d'ajouter au salaire une part des gains annuels et de faire employer, autant que possible, cette part aux institutions de prévoyance capables d'assurer l'avenir de l'ouvrier.

M. Waldeck-Rousseau prononça en cette circonstance un discours des plus remarquables, où il mit en pleine lumière les points de contact qui doivent s'établir entre les associations professionnelles et les progrès économiques parmi lesquels la participation aux bénéfices tient une place si importante.

Il rappela notamment les progrès réalisés dans cet ordre d'idées depuis le vote de la loi de 1884 qu'il défendit en qualité de ministre de l'intérieur.

Le gouvernement républicain a cru alors, et il a eu raison, qu'il était juste et utile de donner la liberté aux associations professionnelles et en même temps de leur proposer une fin plus pratique, l'étude des intérêts du travail, la création d'un organisme plus perfectionné, la fondation de toutes les institutions qui peuvent en améliorer et peu à peu en transformer la condition.

En leur accordant la personnalité civile, la loi donna aussi aux syndicats la possibi-

lité de survivre au va-et-vient d'un personnel sans cesse renouvelé.

Dès lors, il était permis aux syndicats de devenir propriétaires et de développer leur action sous toutes les formes compatibles avec l'ordre public.

C'est ce qu'ils ont entrepris, et M. Waldeck-Rousseau a cité au sujet de leur action si utile et si féconde, des chiffres, des faits, des exemples, qui à cet égard ne sauraient laisser aucun doute.

Il y a là une œuvre bonne, utile, féconde. Nous aurons occasion d'y revenir, mais ce que nous avons tenu à faire aujourd'hui, c'est à signaler l'effort des plus louables que viennent de tenter des hommes clairvoyants et patriotes qui, s'ils ne croient pas aux fantasmagories des alchimistes modernes, ont une foi profonde et raisonnée dans la puissance de l'initiative individuelle guidée par l'expérience.

J. QUERCITAIN.

## INFORMATIONS

### Paroles patriotiques

On célébrait, il y a quelques jours, le centenaire de la reprise de Toulon aux Anglais. M. François Deloncle, député, a prononcé à cette occasion, un discours très applaudi, dont voici l'éloquente conclusion :

« Réalisons l'alliance russe, ou si nous ne pouvons pas la réaliser, agissons seuls, mais agissons ferme pour nous faire respecter de l'Angleterre comme nous savons nous faire respecter de l'Allemagne et des autres puissances. Il ne doit pas y avoir de traitement de faveur pour cette implacable ennemie de notre race ; elle a droit à notre admiration comme nation, mais si elle veut être notre amie, qu'elle cesse de nous dépouiller, qu'elle tienne ses engagements, qu'elle évacue l'Egypte, qu'elle ne noue pas des alliances terrestres et navales contre nous ! »

A la bonne heure ! voilà des paroles franchement patriotiques qui réconfortent, en ce temps de concessions à outrance et de fâcheuses compromissions.

Que l'Angleterre soit notre amie, rien de mieux, et ses hommes d'Etat, qui ne sont assurément pas dépourvus d'intelligence, devraient,

Nous soulignons à dessin ce mot horrible. Est-ce là l'expression technique ? Nous l'ignorons. A coup sûr, c'est la plus exacte, celle qui traduit le mieux la vérité féroce. Ainsi « le garçon caoutchouc » qui cabotinait mélancoliquement sur les tréteaux vermoulus du sieur Belzunce n'était autre qu'un désossé.

Il faut un opérateur adroit, délicat pour obtenir de bons résultats. Il est nécessaire de commencer à plier l'enfant à des exercices successifs ; ensuite on lui attache les membres avec des bandelettes, dans des positions anormales pendant plusieurs heures.

Joignez à cela beaucoup de gymnastique, une nourriture rare et malsaine et vous obtiendrez en peu de temps un « dé-ossé. »

Ceci est une plaie contemporaine, hélas ! bien connue depuis longtemps. La police a beau traquer ces misérables tant qu'elle peut, elle en prend et en châte quelques-uns ; mais ceux qui échappent ? On se rappelle qu'un député de l'assemblée nationale voulut, il y a quelques années, couper net à cet infâme trafic en poursuivant tous les salin-banques sans profession. Mais on répondit, non sans une apparence de raison, que des familles d'honnêtes gens vivent de ce métier, sans commettre aucune des horreurs que nous venons de signaler. Tout ce que l'honorable député obtint, ce fut de faire condamner à des peines afflictives ceux qui pousseraient trop loin l'œuvre de destruction.

N'importe : soit dit en passant, il y a là un progrès à faire. J'ai toujours regretté qu'Adolphe d'Ennery n'écrivit pas un beau drame sur ce sujet, lui qui, en trente ans, a su, grâce à son ta-

dans leur propre intérêt, entrer nettement dans cette voie.

Mais qu'elle n'essaye pas « de nous dépouiller », comme le dit si bien M. Deloncle, ou de nous leurrer par de fallacieuses promesses qui ne sont jamais suivies d'exécution.

La France a maintenant les yeux ouverts et suit très attentivement — bien décidée à agir en conséquence — les faits et gestes de la grande puissance maritime qu'elle trouve partout sur son chemin et dont elle saura, nous l'espérons — se faire « respecter à l'avenir. »

Ce sera l'honneur de M. le député Deloncle de nous avoir ainsi rappelés nos droits et nos devoirs.

### Les relations franco-espagnoles

Paris, 21 décembre.

L'ambassadeur d'Espagne a eu, hier soir, une nouvelle entrevue avec le ministre des affaires étrangères. Tout espoir d'entente n'est pas perdu.

On ne croit pas qu'il y ait rupture des négociations commerciales entre les deux nations. Le gouvernement français ne demandera pas aux Chambres une loi tendant à réduire en faveur de l'Espagne notre tarif minimum général. Il est certain, en effet, que cette loi serait repoussée.

On pense, d'autre part, que l'Espagne a un vif intérêt à ne pas fermer pour ses produits les débouchés qu'elle trouve chez nous.

### La tenue des officiers

Le général Mercier vient de trancher la question pendante de la tenue des officiers d'infanterie qui vont être promus à un grade supérieur trop peu de temps avant les visites officielles du 1<sup>er</sup> janvier.

Par une circulaire adressée à tous les commandants de corps, le ministre fait connaître que ces officiers ne seront astreints à porter la tunique pour la grande tenue, qu'à partir du 15 janvier prochain. D'ici à cette date, le dolman avec pattes d'épaule en métal sera toléré.

### Conseil supérieur de la guerre

De l'Echo de Paris :

« Le général Mercier a présidé la première réunion du conseil supérieur de la guerre. La question des défenses alpines n'a pas été seule soulevée aux délibérations du conseil supérieur.

« Dans les hautes sphères de l'armée, on ne croit pas à l'utilité de faire de nombreux ouvrages de fortifications sur la frontière.

« Le général Saussier s'est plus spécialement consacré aux études de la frontière des Vosges ; néanmoins, le gouverneur de Paris se préoccupe de toutes les mesures de sécurité à prendre dans le Sud-Est, en Savoie, dans les Hautes-Alpes et dans les Alpes-Maritimes.

lent singulièrement puissant, répandre tant de bonnes vérités dans la foule. Il aurait plus vite obtenu quelque chose avec cent représentations que les philosophes avec vingt volumes.

Le lendemain même du jour où on leur avait amené Jean, Germance et le sieur Maradoux se rendaient de nouveau à la foire de Saint-Mandé, décidés à causer (ô euphémisme) avec ce personnage. La baraque était fermée. Mais bien qu'elle pût être confondue avec dix autres, il leur fut possible de la reconnaître. En effet, on lisait en grosses lettres rouges, sur une toile jadis blanche, ces trois mots significatifs : ALFRED BELZUNCE, ARTISTE.

Il ne s'agissait plus que de s'entendre avec le dit Alfred Belzunce, artiste. Il fut convenu entre ces deux êtres que dame Germance porterait la parole. N'avait-elle pas jadis traité à fond de l'éducation des enfants ?

Le saltimbanque ne cacha pas sa profonde surprise. Il n'était guère habitué à de pareilles visites. La femme entra dans la baraque pendant que l'homme attendait au dehors. Germance y resta trente bonnes minutes. Au fond, le sieur Maradoux était enchanté de se débarasser si vite de l'enfant. Au moins, si Mortimer les découvrait, ne trouverait-il chez eux aucune trace du petit Jean. Donc, tout bénéfice. On aurait l'argent, sans que les douze mille francs de pension payés par Mascaret pussent causer aucun déagrément.

Aussi attendait-il avec impatience le résultat de la conférence. « L'intéressant jeune homme » trouvait même qu'elle durait trop longtemps. Il comptait les minutes. (A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 72

## La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

I

TRAITE BLANCHE

C'est là qu'on voit l'illustre Croquis dont la gloire remplit les deux mondes. C'est son prospectus qui parle. A côté, la femme géante dans son appareil splendide. Elle débarque sur le rivage, — ainsi la montre l'enseigne. — Au loin, en mer, un magnifique trois-ponts. Sur la plage, des officiers généraux chamarrés, venus pour la recevoir, et qui s'inclinent respectueusement devant elle. N'oublions pas les théâtres forains qui jouent le Tour de Nestlé, dans le même décor que la Clémence d'Auguste, tragédie en vers de monsieur P. Corneille. La Clémence d'Auguste, c'est ce que vous et moi appelons tout bonnement Cinna.

Glissons rapidement sur le veau à deux têtes, depuis le singe qui parle jusqu'au phoque qui chante. Hélas ! ceux qui exploitaient ces diverses industries faisaient plus ou moins fortune, — presque trente sous de recettes dans la soirée. Tandis que le célèbre Belzunce, lui, réalisait à

peine ses frais. Pourtant ce fut lui qui attira plus spécialement les yeux de Germance et de « l'intéressant jeune homme. » Voici pourquoi.

Belzunce ne trafiquait ni des animaux difformes ni des chefs-d'œuvre de la poésie française, (c'est toujours le prospectus qui parle.) Il exploitait. On voyait sur ses tréteaux une petite fille de quinze ans, maigre et étiolée qui gambadait sur la corde raide, et sautait à des hauteurs prodigieuses, puis un enfant de sept ou huit ans que l'affiche dénommait « le garçon caoutchouc... » lequel se mouchait avec les pieds, cabriolait sur la tête en se grattant le mollot avec son nez.

C'était charmant, n'est-ce pas ? Oh ! tout à fait charmant ! Eh bien ! vous me croirez si vous voulez, mais le célèbre Belzunce gagnait très peu d'argent. Il suivait d'un œil morne la foule qui passait devant sa baraque sans s'y arrêter...

La vue du « garçon caoutchouc » frappa Germance et Jérôme Maradoux. Ils se regardèrent et se comprirent...

Gertrude, Dieu te donnera-t-il la vision affreuse qui attend ton fils et du sort que ces deux misérables lui gardent !

II

L'ENFANT MARTYR

La police s'est beaucoup occupé, pendant un moment, de certains saltimbanques qui exerçaient une industrie toute particulière. Leur spécialité consistait à désosser des enfants en bas-âge, afin de leur donner le moyen de paraître plus tard avantageusement devant le public !



» Le général Saussier recommande des prévisions de défense mobile à l'aide de détachements d'infanterie.

» Le gouverneur de Paris ne recommande pas l'augmentation des garnisons du Midi.»

**Au Dahomey**

Le Ministre de la Marine a reçu la dépêche suivante du général Dodds :

Goho, 15 décembre.

Béhanzin a essayé de se retirer vers le Nord ; mais, repoussé par les colonnes volantes, il a été ramené sur les bords du Couffo à l'ouest d'Abomey. Les débris de son armée sont actuellement dispersés, l'ex-roi n'a plus autour de lui que quelques hommes recrutés au passage dans les villages.

Le 4 décembre, à l'ouest de Badagba, une de nos reconnaissances a eu un engagement sans importance avec l'arrière-garde de Béhanzin.

Nos forces occupent trois nouveaux postes, ceux de Zaganado, Aschéribu et Oumbegan et ressentent tous les jours le cercle autour de Béhanzin qui chercherait à se retirer dans l'intérieur de Lama.

Outre les effets personnels, de nombreux membres de la famille royale, ainsi que des amazones, ont été pris.

Nous avons rendu la liberté à des centaines de nos protégés qui étaient prisonniers.

**En Indo-Chine**

Notre ministre résidant à Bangkok, qui s'était rendu à Saïgon, afin de se concerter avec le gouvernement de l'Indo-Chine au sujet de la mission qu'il doit accomplir dans le Haut-Mékong, vient de quitter Saïgon pour rejoindre son poste après avoir conféré avec M. de Lanessan.

Le départ de M. Pavie pour Luang-Prabang, aura lieu à la fin du mois de janvier prochain.

**Le procès de Leipzig**

Glatz (Silésie prussienne), 21 décembre.

Les deux officiers français condamnés par le tribunal de l'empire ont été transférés ici mercredi, pour y subir leur peine.

On considère comme de simples conjectures les bruits qui courent au sujet de l'intention qu'aurait Guillaume II de gracier ces deux officiers.

**LES ANARCHISTES**

**L'interrogatoire de Vaillant**

Le Temps dément qu'au cours de son interrogatoire, Vaillant ait déclaré au juge d'instruction qu'il avait eu des complices. Vaillant a avoué très volontiers sa culpabilité, mais il a affirmé notamment dans son dernier interrogatoire qu'il avait agi seul et dans la préparation de l'engin et dans l'exécution du crime.

**Les anarchistes d'Orléans**

Le Petit Journal publie les renseignements suivants sur Moulinier et Colas, les deux anarchistes arrêtés mercredi matin à Orléans :

« La vie des deux anarchistes arrêtés ce matin, est assez curieuse. Ils se sont installés un beau jour à Saint-Jean-de-la-Ruelle et l'on ne savait ni d'où ils venaient, ni qui ils étaient. Un d'eux, Moulinier, était patron, mais en réalité, ils vivaient comme des compagnons, mettant en pratique les pures doctrines des anarchistes et ne reconnaissant pas de patron.

» Cette double arrestation a causé une grande émotion en ville ; si on s'en tient au mystère dont on a voulu l'entourer, il semblerait résulter qu'elle est fort importante.

» L'administration, aussi bien que la police, tenait à ce que rien ne s'ébrûtât, mais la chose était bien difficile. Si je suis bien renseigné, on croirait tenir les fils du complot anarchiste et on voudrait mettre la main sur les complices. »

**Découverte d'un obus**

Un balayeur a trouvé, jeudi matin, à 9 heures, dans une vespasienne, boulevard Rochechouart, en face le numéro 78, un obus de fort calibre, qui paraissait chargé.

Cet engin a été enlevé avec les plus grandes précautions et porté au poste de la rue Dancourt. Il sera soumis à l'examen de M. Girard.

**Les menaces**

On lit dans le XIX<sup>e</sup> Siècle :

Grand émoi à l'Hôtel-de-Ville. M. Grelot, secrétaire général de la préfecture de la Seine, a reçu une lettre anonyme, l'avisant que les anarchistes feraient sauter l'Hôtel-de-Ville avant la fin du mois.

Le préfet de police et le bureau du conseil municipal ont été immédiatement prévenus.

Quoique cette lettre paraisse l'œuvre d'un fustige, on n'en a pas moins pris certaines précautions. Le bureau du conseil s'est réuni pour arrêter de nouvelles consignes concernant l'entrée des locaux du conseil municipal. Les tribunes publiques seront spécialement surveillées. Un agent de police en bourgeois s'y trouve en permanence.

D'autre part, des mesures de précautions viennent d'être prises à la préfecture de police. Des agents sont placés au haut de chaque escalier et chargés d'une inspection sommaire des visiteurs.

De plus, les garçons de bureau ont été invités à prier chaque personne à se retirer dès qu'elle a obtenu le renseignement qu'elle venait chercher.

**Mesures contre les orateurs socialistes**

On lit dans le Figaro :

« Un certain nombre de préfets, mandés par ordre, sont actuellement à Paris, où ils sont successivement reçus par M. Raynal, ministre de l'intérieur, qui a surtout prescrit à ses préfets de surveiller les orateurs socialistes, députés ou autres, qui semblent vouloir recommencer en province la campagne de réunions publiques. On peut être certain que les violences de parole seront énergiquement réprimées, car le ministre a recommandé aux préfets de se montrer très énergiques. »

**Placards anarchistes**

Saint-Quentin, 21 décembre.

Des placards anarchistes imprimés à Londres, ayant pour titre : « Les Dynamiteurs aux Panamitards », ont été apposés la nuit dernière aux abords des différentes usines de la ville. Ils ont été lacérés par les agents de police.

Des perquisitions viennent d'être faites chez des anarchistes de la ville. On n'a rien trouvé de suspect.

**CHRONIQUE LOCALE**

A l'occasion des Fêtes de la Noël le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi prochain.

**Obsèques du capitaine Liautaud**

Hier, vendredi, ont eu lieu les funérailles du capitaine Liautaud. Tout le corps des officiers du 7<sup>e</sup>, de gendarmerie, un grand nombre de fonctionnaires et d'amis formaient un cortège imposant.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les capitaines Alby et Jacquier, du 7<sup>e</sup> de ligne, le capitaine de gendarmerie Pigeon, et le capitaine de recrutement Bandru.

Quatre draps avaient été formés : ceux des sous-officiers, des capitaines du 7<sup>e</sup>, des légionnaires et des capitaines de la territoriale.

Pendant le parcours, la musique faisait entendre des marches funèbres.

Les honneurs militaires étaient rendus par la compagnie du défunt, sous les ordres de M. le lieutenant Bouton.

On remarquait dans le cortège : M. le Préfet, M. le Maire de Cahors, et un grand nombre de chefs de service.

Le deuil était conduit par le frère et le neveu du défunt.

Au cimetière, le colonel Delamarre a prononcé les paroles suivantes au milieu de l'émotion de l'assistance :

« Messieurs,

» Une année à peine nous sépare du moment où nous conduisons en ce même lieu la dépouille mortelle d'un de nos camarades. Et voici que nous nous réunissons encore pour rendre les derniers devoirs à l'un des nôtres, disparaissant dans les mêmes circonstances tragiques et fatales.

» M. le capitaine Liautaud appartenait à une famille militaire. Engagé, vers la fin de 1870, dans la garde mobile de la Haute-Garonne, il y avait rapidement mérité les galons de sous-officier. Au licenciement de ce corps de troupe, il se hâta de contracter un rengagement aux chasseurs à pied, et pendant 20 ans, il y servit avec la plus grande distinction. Sous-lieutenant en 1875, lieutenant en 1881 ; capitaine en 1888 ; nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1891 après cinq années de campagnes passées en Algérie, il arrivait au 7<sup>e</sup> régiment à la fin de la même année, et il remplissait, parfois simultanément, les fonctions de major, de capitaine de tir, d'adjudant-major et de commandant de compagnie. Dans ces différentes situations il se faisait remarquer et apprécier par son zèle, son dévouement, sa grande expérience du métier, son caractère, calme et pondéré ; sa bienveillance inépuisable ; son jugement sûr ; sa grande modestie lui avaient acquis l'estime de ses chefs, l'affectueuse cordialité de ses camarades, l'attachement sincère de ses subordonnés.

» Les qualités de cœur ne le cédaient en rien à ses mérites militaires. Il avait appelé son vénérable père, ancien officier de l'Armée, à son foyer qu'animait encore la présence d'une jeune femme, modèle des vertus domestiques, et de deux charmants enfants, l'orgueil et l'espoir de leurs parents. Tout, ici-bas, souriait au capitaine Liautaud, et il n'avait qu'à se laisser vivre pour être complètement heureux.

» Une âme incroyante et disillusionnée, aux prises avec les difficultés de la vie, aigrie par la douleur ou écrasée par des remords insurmontables, se réfugie parfois dans le néant. Je suis loin d'excuser cette faiblesse, mais je la comprends.

» Ici, que vois-je ? Au milieu des joies intimes d'un repas de famille, des éclats de gaieté qu'il partageait et provoquait même... un homme se lève, disparaît, et en moins de temps qu'il ne

faut pour le dire... ce n'est plus qu'un cadavre ! Comment se fait-il qu'un vertige, une pensée désolante, aient pu, en un moment, troubler cet esprit si bien équilibré et changer en désespoir et en larmes ces riantes promesses d'avenir !

» Etrange et redoutable problème que la raison, comme la science humaines sont impuissantes à élucider ou à résoudre, mais qui, malgré tout, fait croire à l'irresponsabilité de certains actes et laisse intacts nos regrets pour le camarade, nos vives et profondes condoléances pour la famille si cruellement éprouvée.

» Au nom du 7<sup>e</sup>, capitaine Liautaud, adieu ! »

Après lui, et au nom de ses collègues officiers, M. Alby, capitaine, a adressé l'adieu suivant au capitaine Liautaud :

« Messieurs,

» En venant dire un dernier adieu à notre regretté camarade, le capitaine Liautaud, nous avons tenu à témoigner toute l'estime et toute la sympathie que nous avons pour lui.

» Je n'insisterai pas sur les qualités dont il était doué, nous nous associons de tout cœur aux paroles de notre colonel ; mais je tiens à dire ici que le capitaine Liautaud était un caractère droit et qu'il avait non seulement notre estime, mais aussi toute notre affection.

» Mon cher Liautaud, puissent les regrets que nous éprouvons être un adoucissement à la douleur de ta famille éplorée.

» Adieu, Liautaud, Adieu ! »

**Bals de charité**

1<sup>re</sup> LISTE DE SOUSCRIPTION

MM. Delport, conseiller général, président de la commission des bals ; Dr Ausset et R. Billières avocat, vice-présidents ; Pagès, vétérinaire, trésorier ; Blanc J., percepteur-surnuméraire, secrétaire ;

Bach, négociant ; Calès, secrétaire général du Lot (2 cartes) ; Calmon, sculpteur ; H. Cayla, négociant ; Combes, professeur de musique ; Course, négociant ; Dapigny, capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne ; E. Depyre, avocat ; Gégoux, professeur à l'école normale ; Dr Gélis ; Labie, receveur de l'hospice ; Maury, négociant ; Mazuc, lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne ; Pécaud, professeur de philosophie au lycée ; Rey-Lescure, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne ; Rodolosse, architecte départemental ; Toulouse, architecte, membres de la commission.

Arnaud, préfet du Lot (2 cartes) ; Delamarre, colonel du 7<sup>e</sup> de ligne ; Talon, député du Lot ; Lapparra, vice-président du conseil de préfecture ; Desprats et Martineau, conseillers de préfecture ; Costes, maire de Cahors ; Mazières et Parazines, adjoints au maire ; Pépin, trésorier-payeur général des finances (2 cartes) ; le lieutenant-colonel Blin ; M<sup>me</sup> veuve de Chénemoireau ; Valat (Albert) ; Fabien de Flaujac ; Jules de Flaujac ; André de Chénemoireau ; Victor Depyre ; Charles Cangardel, avocat ; Castagné, percepteur de Cahors ; Lacaze, avoué ; Louis Izarn, ancien vice-président du tribunal civil ; Georges Martin, avocat ; Charles Martin ; M<sup>me</sup> veuve Martin (2 cartes) ; Arnault, juge d'instruction ; de Somer, directeur des contributions indirectes ; Andlauer, directeur des tabacs ; Roques, entreposeur du magasin des tabacs ; Vayssié, conservateur des hypothèques ; Comte, inspecteur de l'enregistrement ; H. Fournié, substitut du procureur de la République ; Fieuzal, juge au tribunal civil ; Routis, receveur principal des postes et télégraphes ; Ichès, contrôleur principal des contributions directes ; Dr Clary-Bousquet ; Calmel, juge de paix ; Dr Valette, conseiller d'arrondissement ; Louis Roques ; Corhumel, ancien receveur principal des postes et télégraphes ; Laulanié, juge de paix ; Andrieu notaire ; Combarieu, archiviste départemental ; Dr Charles Combarieu ; Paul Lescalle ; Carla ; Vicart, chef du cabinet du préfet ;

Cayla Caprais, Daynard, Périès, Combelles, Brunies, Gagnayre, conseillers municipaux ; le Dr de Balthazar, médecin-major au 7<sup>e</sup> de ligne ; Soula, Vuillemin, Musso, Duviac, Mage, de Froment, Sarcos, lieutenants au 7<sup>e</sup> de ligne ;

Pont et Constant, sous-lieutenant au 7<sup>me</sup> de ligne ; Labro et Cayrac, conducteurs des ponts et chaussées ; Ramos, au bureau de bienfaisance ; Dr Valat ; Dr Darquier ; Alazard, industriel ; Georges Marqués, avocat ; Lescalle, Louis, notaire ; François, Besse, avocat ; Layout, imprimeur ; Basonges, (à la gare) ; Vidailiac, (Guillaume) ; Cazals, limonadier ; Manhiabal, économe adjoint de l'hospice ; Michaud-Larrivière, négociant ; Cayla, (Gervais), négociant ; Dulac, négociant ; Pradel, professeur au lycée ; Blanc, négociant ; M<sup>lles</sup> Lacombe, (galerie de Valon) ; Guilloire, pâtissier ; Bès, entrepreneur ; Duc, rentier ; Bouyssou, bijoutier ; Bro, chef de division à la Préfecture ; Lassus, (café Richelieu) ; Mignaud, épicerie Bordelaise.

Total de la 1<sup>re</sup> liste..... 1,150 fr.

**Bibliothèque populaire**

MM. les Sociétaires de la Bibliothèque populaire de Cahors, sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu, dimanche 24 courant, à 4 heures du soir, à l'hôtel de ville, dans la salle des mariages.

**Adjudication**

Hier, à eu lieu, dans la salle du Conseil d'administration de l'hospice et en présence de ces derniers, l'adjudication de la viande nécessaire à cet établissement, pour 1894. Les soumissions suivantes ont été ouvertes dans l'ordre ci-après :

Boucherie coopérative..... 1 fr. 20 le kilo  
Resseyguier..... 1 fr. 23 —  
Arnaudet..... 1 fr. 28 —  
Mignot..... 1 fr. 05 —  
Le sieur Mignot a été déclaré adjudicataire.

**Concours d'Orphéons**

Un moment nous avons craint pour le succès du grand concours d'orphéons, musiques, fanfares qui doit avoir lieu pendant le concours régional en 1894. Il paraît que nos voisins de Montauban préparent de grandes fêtes pour la même époque.

Emue de cette coïncidence fâcheuse, la commission du concours musical a fait part de ses craintes à M. le maire de Cahors qui, toujours prêt à se dévouer pour sa cité, est parti hier pour Montauban, avec l'espoir d'obtenir de son collègue et de la commission des fêtes montalbanaises un retard désirable à tous les points de vue, car comme dit fort bien le Rallement :

« Serait-il bien désavantageux de retarder un peu nos fêtes ? Nous ne le pensons pas, car le temps pour les préparer n'est pas déjà si long et avec un peu plus de marge on aurait l'avantage de faire mieux encore et de marcher plus sûrement à un vrai succès. »

Espérons que la municipalité et la commission des fêtes de Montauban répondront favorablement à la démarche du maire de Cahors.

**Conseil d'hygiène**

Le Conseil d'hygiène et de salubrité publique s'est réuni mercredi, à l'hôtel de la préfecture.

Cette assemblée a donné un avis favorable à la demande formée par Mlle Zénaïde Estival tendant à l'ouverture d'une école privée de filles avec annexion d'un pensionnat à Linac. Le Conseil ajourne à une séance ultérieure la question relative à la qualité des eaux à affecter aux écoles.

**Livraison des Tabacs**

Sur la proposition de M. le directeur des tabacs, le préfet du Lot a fixé, par arrêté du 13 décembre, l'ordre dans lequel s'effectueraient, aux magasins de Cahors et de Souillac, la livraison des tabacs de la récolte 1893.

**MAGASIN DE CAHORS**

Contrôle principal de Cahors (du 8 au 26 janvier). — Première commission. — 5<sup>e</sup> groupe : Arcambal, Lamadeleine. — 2<sup>e</sup> groupe : Caillac, Calamane, Nuzéjols, Boissières, Saint-Denis, Pradines. — 3<sup>e</sup> groupe : Fontanes, Mondoumerc, le Montat, Cremps, Lalbenque.

2<sup>e</sup> commission. — 4<sup>e</sup> groupe : Flaujac, Aujols, Laburgade, Cieuras. — 1<sup>er</sup> groupe : Maxou, Francoules, Mercuès, Espère, Cahors, Valrouffé.

Contrôle n<sup>o</sup> 2 de Cahors (du 27 janvier au 14 février). — Première commission. — 4<sup>e</sup> groupe : Arcambal (Pasturat), Bouziès, Lugagnac, Limogne, Esclauzels, Saint-Géry. — 3<sup>e</sup> groupe : Caniac, Sabadel, Lentillac, Cabrerets, Gras, Saint-Martin-de-Vers, Lauzès, Saint-Cernin, Sènaillac.

2<sup>e</sup> commission. — 2<sup>e</sup> groupe : Vers, Larroque-des-Arcs, Cahors (Nord), Cours. — 1<sup>er</sup> groupe : Crégols, Saint-Cirq-Lapopie, Orniac, Berganty.

Contrôle de Cajarc (du 15 au 28 février). — Première commission. — 4<sup>e</sup> groupe : Cénévières, Saint-Martin-Labouval, Larnagol. — 1<sup>er</sup> groupe : Saint-Chels, Calvignac, Corn, Boussac, Cajarc.

2<sup>e</sup> commission. — 3<sup>e</sup> groupe : Saint-Sulpice, Brengues, Bédier, Blars, Carayac, Cadrieu, Sainte-Eulalie. — 2<sup>e</sup> groupe : Marcillac, Saint-Pierre-Toirac, Gréalou, Larroque-Toirac, Montbrun, Sauliac.

Contrôle n<sup>o</sup> 1 de cahors (du 1<sup>er</sup> au 17 mars). — 1<sup>re</sup> commission. — 4<sup>e</sup> groupe : Cézac, Pern, Castelnau, Flaugnac, Saint-Paul-Labouffie, Saint-Laurent, Saint-Cyprien, Montcup, Sainte-Alauzie, Lascabanes. — 3<sup>e</sup> groupe : Albas, Douelle, Labastide-du-Vert, Luzel, Saint-Médard.

2<sup>e</sup> commission. — 2<sup>e</sup> groupe : Saint-Vincent, Craissac, Pescadoires, Praysac, Castelfranc, Les Junies, Belaye, Anglars-Juilhaac, Grézels, Le gardelle, Puy-l'Evêque, Catus. — 1<sup>er</sup> groupe : Labastide-Marnhaac, Cahors (sud), Parnac, L'hospitalet.

**MAGASIN DE SOUILLAC**

Contrôle de Gourdon (du 9 janvier au 8 février). — 2<sup>e</sup> groupe : Frayssinet, Saint-Chamaud, Saint-Clair, Léobard, Salviac, Dégagnac, Concorès, Saint-Germain. — 3<sup>e</sup> groupe : Payrac, Loupiac, Lamothe-Fénelon, Masclat, Le Roc. — 4<sup>e</sup> groupe : Payrignac, Rouffillac, Nozac, Fajoles, Saint-Cirq Madelon. — 1<sup>er</sup> groupe : Gourdon, Souillaguet, Le Vigan.

Contrôle de Cajarc (du 9 au 13 février). — Assier, Livernon, Grèzes, Reyrevignes, Lissac, Gramat, Reilhae, Quissac, Espédaillac, Durban, Sonac Saint-Simon.

Contrôle principal de Souillac (du 14 février au 5 mars). — 3<sup>e</sup> groupe : Souillac, Saint-Sozy, Meyronne, Cuzance, Lanzac. — 4<sup>e</sup> groupe : Lacave, Lachapelle-Auzac, Pinsac. — 1<sup>er</sup> groupe : Baladou, Martel, Strenquels, Condat, Cavagnac, Miers, Montvalent, Creysse. — 2<sup>e</sup> groupe : Pru-



dromat, Bretenoux, Loubressac, Saint-Céré, Floirac, Saint-Denis, Vayrac, Bétaille, Saint-Michel-Loubéjou.

**Chauffoir public**

Le chauffoir inauguré l'an dernier et où les vieillards et les ouvriers sans travail peuvent aller se reposer, à l'abri des rigueurs de l'hiver, a été rouvert hier, 21 décembre, dans la salle destinée à cet effet, à l'école laïque de la rue Jean Caviole.

**Boucherie coopérative**

La boucherie coopérative, installée en face la Halle, ouvrira ce soir à 6 heures.

**Remerciements**

M. le Proviseur du Lycée vient de recevoir de M. Spuller, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, ami de Gambetta, une lettre de remerciements pour le souvenir qui va être envoyé par l'administration et le personnel du Lycée Gambetta, aux Jardies, et dont l'initiative revient à M. Souquet.

**Perception**

M. Baron-Dauthet, percepteur à Lalbenque, 3<sup>e</sup> classe, est nommé à la perception de Fronsac (Gironde), 2<sup>e</sup> classe.

M. Belcour, percepteur à Crbrerets, est nommé percepteur à Lalbenque.

M. Bramel, percepteur-surnuméraire, est nommé percepteur à Cabrerets.

**LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR  
A CAZALS**

La conférence organisée pour le 17 décembre dernier, sous la présidence de M. Parazines, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, adjoint au maire de Cahors, a pleinement réussi.

Un public nombreux, venu de toutes les communes du canton, avait répondu à l'appel qui lui avait été fait.

Après une charmante allocution de M. Parazines, le conférencier, M. le docteur Charles Calmeilles, maire de Cazals, président de la 871<sup>e</sup> section, a développé avec un talent remarqué le sujet proposé, à savoir : « La Société des Prévoyants de l'Avenir, son histoire, son but et ses merveilleux résultats. »

Certains passages ont été soulignés par des applaudissements unanimes. L'orateur a d'abord, dans un langage émaillé de fleurs, adressé des remerciements à son auditoire et particulièrement aux nombreuses dames venues pour l'entendre.

Il s'est ensuite attaché à démontrer que cette œuvre de prévoyance est « comme le premier jalon planté dans l'ère des revendications sociales. »

Il a rendu justice au fondateur de cette association, Chatelus, et a exprimé pour ce grand philanthrope toute son admiration et sa reconnaissance.

Mettant l'œuvre au-dessus de tous les partis, qui toujours nous divisent, de toutes les sectes politiques ou religieuses, il nous a prouvé que c'est une œuvre de concorde et de fraternité, « œuvre de relèvement moral, luttant victorieusement contre le paupérisme envahisseur. »

Le conférencier explique ensuite très clairement le mécanisme de la Société, simple dans ses rouages, et démontre, chiffres à l'appui, que tout sociétaire, ayant versé pendant 20 ans, aura droit à une rente annuelle minimum de 206 fr.

En résumé, l'honorable M. Calmeilles s'est efforcé de nous convaincre de l'utilité de cette association qui, vu ses merveilleux résultats, doit trouver parmi nous de nombreux adhérents.

Du reste, ses efforts n'ont pas été vains ; sa parole a porté des fruits et de nouvelles adhésions ont répondu à son appel.

La conférence de M. le docteur Calmeilles paraîtra *in-extenso*, ultérieurement.

**Contravention**

Contravention a été relevée contre le nommé E..., débitant de boissons, rue Lestieu, 8, pour irrégularités dans la tenue de son registre d'inscriptions des voyageurs.

**Tribunal correctionnel de Cahors  
Audience du 21 décembre 1893**

Le tribunal prononce les condamnations suivantes : Le sieur C. E., d'Albas, 5 francs d'amende pour délit de pêche en temps prohibé ; le sieur M. J., d'Arcambal, 25 fr. d'amende pour avoir chassé sans permis ; le sieur Firmin Agrafel, âgé de 30 ans, natif de Bouzic (Dordogne), 4 mois de prison pour vol de neuf poules et de 2 coqs appartenant au sieur Peyrilles, de Montcléra.

Isidore Malbec, 30 ans, jardinier, sans domicile fixe, se voit condamné à 3 mois et un jour d'emprisonnement pour vagabondage et filouterie d'aliments.

La nommée Marie Pons, épouse Delsol, âgée de 45 ans, journalière à Cahors, a volé chez M. Calès, secrétaire général, une somme de 700 fr. et une grande quantité de linge. Le tribunal la condamne à un an de prison.

Le nommé Guillaume Paillas, de Sérignac, est condamné par défaut à quinze mois de prison, pour vol de blé, au préjudice de la dame Jeanne Vigouroux, veuve Demeaux, de Sérignac.

L'affaire Blandinières, de Castelfranc, (exercice illégal de la pharmacie), a été renvoyée au 11 janvier prochain, pour l'audition de nouveaux témoins.

Avant de terminer l'audience, le tribunal fixe

au 25 janvier prochain, le procès en diffamation intenté par M. Boudou, receveur ruraliste à Montcuq, contre la *Petite Dépêche*, journal réactionnaire, disparu.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fêtes du Premier de l'An 1894**

A l'occasion des Fêtes du Premier de l'An 1894, la Compagnie d'Orléans a décidé que les Billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, du Jeudi 28 Décembre inclus au Jeudi 4 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Vendredi 5 Janvier.

Ces Billets conserveront la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 Janvier.

**Soturac**

Dans la matinée du 18 décembre, le nommé M. surprit sa femme en flagrant délit d'adultère avec le nommé E..., un de ses voisins et ami... Le mari combattu allait faire un mauvais parti à ce *don Juan* qui pratiquait l'amitié d'une aussi étrange façon ; mais celui-ci eut le temps de s'est quiver... La femme M..., prise de remords, sans doute, sort précipitamment de la maison conjugale et se jette dans le Lot qui coule non loin de là, à un endroit où la rivière mesure près de 4 mètres de profondeur. Mais le mari malheureux s'est élancé à sa poursuite et repoussant l'idée de la vengeance se jette à son tour dans le Lot et réussit, après des efforts inouïs, à ramener sa femme sur la berge. Des voisins prodiguèrent des soins pressés à l'infidèle et elle put revenir à la vie, 2 heures après son bain. On ajoute même que le mari trompé aurait renvoyé sa femme dans sa famille.

Nous espérons que l'administration récompensera comme il le mérite cet acte de dévouement, accompli dans des circonstances si... extraordinaires.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS  
du 17 au 22 Décembre 1893**

**Naissances**

Bouffé Jean, rue Nationale, 50.  
Blanc Camille, à Bégous.  
Gouderc Suzanne, rue de la Liberté 9.

**Mariages**

Escabasse Jean, jardinier, et Pouget Marie.  
Duffour Jean, artiste, et Guindou Adeline.

**Décès**

Paul dit Loup, sous officier en retraite, 71 ans, rue de l'Abreuvoir, 3.  
Hébrard Jeanne, blanchisseuse, 78 ans, V<sup>e</sup> Dubois, rue St-Pierre, 10.  
Redon Pierre, mineur, 86 ans (Hospice.)  
Séguin Marguerite, 81 ans, épouse Aymeric, rue St-Géry, 31.  
Bidy Jean, 9 mois, rue du Tapis-Vert, 7.  
Liautaud Edouard, capitaine au 7<sup>e</sup>, 43 ans, rue du Portail-Alban, 10.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 26 décembre 1893

IMMENSE SUCCÈS !

**DEVANT L'ENNEMI !**

Drame en 5 actes et 6 tableaux, de Charton

Au 2<sup>e</sup> tableau : Un combat sur la voie ferrée (décor nouveau) tableau de Neuville.

Au 3<sup>e</sup> tableau : Un duel sous les obus.

M. P. GUYOT jouera le rôle du *Commandant*.

Cette épisode de 1870 est la plus vraie et la plus émouvante qui ait été écrite depuis vingt-trois ans.

**Archéologie**

**Le Musée lapidaire de Cahors**

L'Art, revue bi-mensuelle illustrée, publie les lignes suivantes de M. Momméja, au sujet des Musées lapidaires de province en général et de celui de Cahors en particulier.

Nous croyons intéressant de placer sous les yeux de nos lecteurs l'appréciation fâcheuse que fait l'auteur de l'état d'abandon où se trouvent d'intéressants restes archéologiques dignes d'un meilleur sort.

« A Cahors, pendant de longues années, malgré les courageux efforts de la Société des Etudes du Lot, on n'a rien su conserver et à l'heure actuelle, les sculptures de l'Antiquité, du Moyen-Age et de la Renaissance, s'entassent bizarrement dans les salles de la mairie, à côté d'oiseaux empaillés, d'armes de sauvages et de modèles de ponts et de viaducs. Cependant à défaut d'un bâtiment spécial où toutes ces diverses séries seraient classées dans des pièces séparées, Cahors possède un local tout destiné pour recevoir des collections archéologiques. C'est le charmant corps de garde du XV<sup>e</sup> siècle qui se dresse encore, à peu près intact, près de la Porte de Paris.

» La cathédrale de Cahors a possédé, jusqu'à

la Révolution, deux sarcophages chrétiens pour lesquels le respect aurait dû être d'autant plus grand que l'un d'eux passait pour avoir contenu les restes d'un saint évêque, Désidérius, l'ancien trésorier du roi Clotaire. Or, d'après un auteur du siècle dernier, Besombes, de St-Généès, « on avait porté le mépris jusqu'à les reléguer » dans une arrière sacristie convertie en lieux » de commodités pour les officiants, où ils » étaient en même temps exposés à l'humidité » naturelle du lieu et souvent à un dissolvant » encore plus acide et plus pénétrant. C'est là » qu'il fallut avoir le courage de les reconnaître. » Les choses seraient restées longtemps en pareil état, si notre auteur (Pierre-Louis de Besombes de St-Généès, conseiller à la cour des Aides de Montauban), qui était quelque peu antiquaire, n'avait eu la pensée de montrer ces marbres à Lefranc de Pompignan, dont la gloire locale se doublait du prestige attaché au titre de premier président de la cour des Aides. Les observations convertirent les chauvins, qui s'empressèrent d'installer ces monuments funéraires en des lieux plus décents. »

**Bibliographie**

**A NOS LECTEURS**

Aux approches de Noël et du Premier Janvier, alors que beaucoup de personnes sont embarrassées pour le choix des cadeaux-étrennes à offrir aux amis et connaissances, nous signalons et recommandons avec plaisir aux familles chrétiennes le numéro exceptionnel de Noël que publie *L'Œuvre d'Art*, la superbe publication artistique bien connue. Ce numéro reproduit, en couleurs variées, les plus beaux chefs-d'œuvre religieux qui figurent dans les principaux Musées du monde. Les gravures, toutes hors-texte, de 30 sur 40 centimètres, bien encadrées, constituent le plus artistique des Cadeaux-Étrennes.

Voici d'ailleurs la nomenclature des chefs-d'œuvre reproduits : Memling, *Vierge aux Donateurs* (Musée du Louvre). — Mantegna, *Présentation au Temple* (Musée de Berlin). — Botticelli, *L'Annonciation* (Galerie des Offices, Florence). — Wateau, *La Finette* (Musée du Louvre). — Pérugin, *L'adoration* (Musée du Louvre). — Lucas de Leyde, *Le bal de Marie-Madeleine* (Musée de Bruxelles). — Rubens, *L'Adoration des Bergers* (Musée de Munich). — Wateau, *L'Indifférent* (Musée du Louvre).

On peut dès à présent demander ce superbe fascicule, tout à fait exceptionnel, qui sera envoyé franco dans un tube carton, contre un mandat de deux francs, à toute personne qui en fera la demande à l'Administration de *L'Œuvre d'Art*, 28, Rue Saint-Georges, Paris.

*L'Œuvre d'Art* paraît deux fois par mois. Le prix de l'abonnement est de 18 fr. par an. Le

numéro exceptionnel de Noël sera envoyé à titre gracieux, à tous les nouveaux souscripteurs dont l'abonnement parviendra avant le premier janvier,

**DERNIÈRE LOCALE**

**Une lettre de M. Larroumet**

Paris, 22 décembre 1893.

Mon cher Proviseur,

Je suis toujours à la disposition de mes compatriotes, et surtout dans une circonstance où il s'agit de servir devant eux les intérêts de *L'Alliance française*. Vous pouvez donc compter sur la conférence que vous me demandez de leur part. Jusqu'au mois de mars, mes cours me rendraient un déplacement très difficile. Verriez-vous un inconvénient à prendre, dès maintenant, la date du samedi 17 ? J'aurai terminé la veille, mon semestre d'hiver à la Sorbonne, et je pourrai, par suite, quitter Paris.

Cordialement à vous,

GUSTAVE LARROUMET.

**AVIS**

Le sieur Antoine Bouygues, propriétaire à Poujoulou commune de Puy-l'Evêque, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que sa femme Catherine Cabanes, qui a quitté le domicile conjugal pourrait contracter, sans son consentement.

**Prime à nos Abonnés**



Les Armes de précision de la maison **Marius BERGER, fils**

de St-Étienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 10/0 au-dessous de leur valeur.

C'est une occasion dont nous engageons nos lecteurs à profiter, à cette époque de la chasse et bientôt des étrennes.

Envoi franco du Catalogue illustré.

On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

Le Tapioca Rils sert à faire des potages délicieux.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs Rhumatismales, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

**LE VIN de G. SEGUIN**

Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie ; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 165, rue Saint-Honoré.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer

contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la **Tisane Dussolin** ;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la **Tisane Dussolin**.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la **Tisane Dussolin**

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La **Tisane Dussolin** se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

dépôt à Cahors, pharmacie r. Frevol.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours. La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique L'AS DE TRELLE à QUATRE FEUILLES. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages... 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département... 5 fr.

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction... 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire... 4 fr.

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages... 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent... 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés... 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages... 2 fr.

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chefs-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811... 4 fr.

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal de séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire... 7 fr.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour mairies et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 46, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des Demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

CARTES DE VISITE

Depuis 1 fr. 50

A l'Imprimerie du Journal du Lot

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

**VIN de VIAL**

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phtisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON - Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 - LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

A céder

pour cause de maladie un fonds de commerce de grains.

S'adresser à Madame veuve SOUBRIÉ, rue St-James, n° 3, à Cahors.

A CÉDER un Journal Judiciaire (grand format) avec son RECUEIL ANNUEL (14 années d'existence) donnant de très beaux résultats, situé dans le chef-lieu d'un des départements du Sud-Ouest.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales D. Z.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloré.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Vignes Américaines

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Greffés-soudés, 1<sup>er</sup> choix, depuis 150 fr. à 300 fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffes, à 50 fr. le mille.

Racinés, 1<sup>er</sup> choix, Herbemont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à 60 fr. le mille.

200 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.